

On nous l'a assez répété... du 19 au 21 mai 2015 nous étions au temps « des points d'interrogation.» Aucune empathie alors pour les citoyens venus exprimer leurs préoccupations et leurs souffrances, bien souvent d'ailleurs avec des trémolos dans la voix. C'est qu'il n'est pas facile d'être seul devant des dizaines de personnes qui semblent détenir LA vérité. Alors quand en plus il faut se faire rabrouer...

Loin de moi l'idée de critiquer le travail de la commission qui a sans doute ses impératifs et qui a clairement fait ses devoirs, je veux juste souligner le stress des simples citoyens dont le seul espoir réside maintenant dans les conclusions des commissaires.

Le temps des points d'interrogation étant maintenant complété ... voici donc venu le temps des opinions! Voici donc enfin venu le temps d'exprimer notre indignation devant tout ce que nous avons entendu, lu et vécu depuis près de 10 ans! De l'indignation devant tant de mensonges, de l'indignation mais aussi de la déception. Déception de constater que seul le Dieu Argent semble régner en maître dans notre société.

Mais « lorsque l'homme aura coupé le dernier arbre, pollué la dernière goutte d'eau, tué le dernier animal et pêché le dernier poisson, alors il se rendra compte que l'argent n'est pas comestible » Et aucune récompense, aucune compensation ne pourra changer cet état de fait.

*Il y a ceux qui chantent la chanson du profit ...  
Et ceux qui chantent la chanson de la vie... (Pierre Perret)*

Je vais aujourd'hui essayer de vous chanter « la chanson de la vie » !

Je m'appelle Sylviane Souleine Couture, j'ai été membre du Conseil municipal de Saint-Cyprien de novembre 2005 à novembre 2013, date à laquelle j'ai décidé de quitter la vie politique ce qui ne signifie pas pour autant que je me désintéresse de ce qui se passe dans mon joli village.

J'ai toujours accompli ma tâche avec honnêteté et ce bien avant qu'on mette à la mode les notions d'éthique et d'intégrité ! Le 4 juin 2011 j'ai participé à la session de formation obligatoire pour tous les élus municipaux sur : « Développer le comportement éthique » et en 2012 j'ai obtenu mon diplôme d'administrateur municipal.

J'ai devant moi un document de la commission municipale du Québec intitulé : « L'éthique, pilier de la gouvernance municipale et de la confiance du citoyen » **La confiance du citoyen !!!**

Peut-on dire qu'on s'en préoccupe quand l'avocat de la municipalité impose à la directrice générale de manipuler une résolution, dûment adoptée en séance régulière du Conseil, au point de totalement la dénaturer ? J'entends déjà monsieur Bergeron me dire « Madame nous n'en sommes plus aux questions, nous en sommes aux opinions ! » Il est vrai monsieur Bergeron, il est vrai. Alors je dois vous confesser que j'ai été suffoquée d'entendre le témoignage de madame Nancy Trottier ex-Directrice Générale de la municipalité de Saint-Cyprien obligée de reconnaître l'intervention de Maître Bouchard dans un document aussi officiel ! Si on considère que dans une petite municipalité l'avocat fait office de conseiller à l'éthique, on peut penser que l'avocat de la municipalité de Saint-Cyprien a gravement manqué à ses devoirs et que ce comportement est totalement honteux et inacceptable. Et ce qui est également inacceptable et hautement répréhensible c'est l'attitude du représentant du MAMOT qui non seulement n'a aucunement réagi à l'information donnée par madame Nancy Trottier mais qui a en outre délibérément omis de reconnaître que plusieurs plaintes avaient été déposées à plusieurs reprises par plusieurs citoyens, concernant ladite résolution et les conflits d'intérêt de plusieurs élus municipaux.

Dans ce dossier tout le monde semble marcher sur des œufs ! Poursuites, mises en demeure, intimidations, vandalisme, accusations de racisme, mises en garde journalières contre d'éventuelles poursuites, tout a contribué à essayer de museler les citoyens.

Et malgré tout, ces mêmes citoyens continuent de lutter contre ce projet qui menace d'excellentes terres agricoles de classe 2. Plusieurs agriculteurs opposés à ce gaspillage éhonté de bonnes terres sont d'ailleurs venus - avec beaucoup de courage - exprimer leurs inquiétudes. Quand on sait que nos sols sont déjà en danger à cause de l'urbanisation croissante, de la déforestation, et de la surexploitation on est grandement en droit de s'inquiéter. Déjà en 2005, Laurent Pellerin était monté aux barricades pour demander la fin de la dégradation du territoire agricole qui risquait de mettre en péril la sécurité alimentaire du Québec.

Comme j'ai essayé de le signaler à la Commission, l'année 2015 a été déclarée année internationale des sols par l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture qui préconise des « sols sains pour une vie saine. » Les sols sont une ressource non renouvelable et contrairement à ce que nous a dit l'agronome du promoteur, leur perte et leur dégradation ne sont pas récupérables au cours d'une vie humaine et aucune « récompense », aucune compensation n'y pourra rien changer !

Alors quelle confiance le citoyen peut-il accorder aux institutions quand la Commission de Protection du Territoire Agricole elle-même cesse d'assumer pleinement son rôle de protection afin de « garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles ». pièce jointe 1 Elle qui devrait introduire cet objectif de protection « au cœur des préoccupations du milieu » a tristement manqué à son devoir en autorisant ce projet qui, selon elle, « n'est pas de nature à générer un effet d'entraînement pour des demandes similaires dans le milieu. » Qu'en sait-elle la CPTAQ? Comment peut-elle affirmer qu'il n'y aura pas d'effet d'entraînement ? Et comment peut-elle se permettre de qualifier cet inutile projet de demande ponctuelle répondant à « un besoin bien précis » ?

Un projet bien précis qui va saccager nos sols par l'installation de huit éoliennes de plus de cent mètres de hauteur, dont nous n'avons absolument pas besoin et surtout pas en milieu habité !

Un projet bien précis donc, qui va saccager des terres cultivées avec courage par les ancêtres de nombreux Cypriotes qui voient avec chagrin l'anéantissement de tant d'efforts.

Un besoin bien précis qui n'enrichira que le promoteur qui ne semble pourtant pas en avoir besoin !

Monsieur Bergeron nous a souvent recommandé d'être prudents dans nos questions, mais je me demande pourquoi la prudence ne devrait s'appliquer qu'aux honnêtes citoyens aux prises avec un projet dont ils ne veulent pas et qu'ils dénoncent avec une belle constance depuis de nombreuses années. Par tout le stress et les déchirements que ça occasionne on peut dire que ça frise le harcèlement !

Monsieur Bergeron nous a aussi beaucoup parlé de respect, mais j'ai eu l'impression qu'il y avait peu de respect pour les citoyens totalement démunis devant ce projet et que ledit respect n'était réservé qu'au promoteur qui, lui, n'a pas hésité à produire des informations erronées sur les citoyens de Saint-Cyprien dans son étude d'impact.

Au Québec on entend souvent : « Ce qui est bon pour Minou est bon pour Pitou » il serait bon alors de rappeler au promoteur les règles de respect envers notre population. À plusieurs reprises monsieur Bergeron a qualifié certaines questions « d'équivoques » alors que penser des affirmations du promoteur, qui, aux pages 95 et 96 de son étude d'impact, émet en dix lignes quatre affirmations fausses ? Je le sais j'y étais ! Une photo parue dans le Coup d'œil du 10 novembre 2010 (jointe à ce texte et accompagnée de l'autorisation de son auteur monsieur Claude Trahan) pièce jointe 2 montre la « foule » de huit personnes (âge moyen 50 ans) qui manifestaient devant l'hôtel de ville le 1<sup>er</sup> novembre 2010. Pour votre information il ne faisait vraiment pas chaud ce soir-là et il se peut bien que les manifestants sautaient d'un pied sur l'autre... de là à dire qu'ils accompagnaient ces sortes de



danses « d'insultes racistes » c'est très hautement fantaisiste puisque j'ai clairement entendu ; « Non ! Non ! Non aux éoliennes » à chaque fois que la porte de l'hôtel de ville s'ouvrait, ce à quoi monsieur Normand Lefebvre avait même répondu : « Oui ! Oui ! Oui aux éoliennes » en pénétrant dans l'hôtel de ville pour assister à la séance régulière du Conseil qui devait suivre!

Des danses guerrières amérindiennes, des cris de guerre amérindiens, des insultes racistes mais de qui se moque-t-on monsieur le Président ? Nous ne sommes pas dans un western pour autant que je sache. Quant à affirmer que des représentants du groupe Le Vent Tourne participaient à la rencontre c'est là encore grandement exagéré puisque seule madame Schoemans avait été invitée à y participer par le maire de l'époque !

Et quant à dire que monsieur Cardinal participait à la rencontre à « l'invitation » du Maire, c'est là aussi une formulation fautive puisqu'en fait c'est monsieur Cardinal qui avait plutôt insisté pour rencontrer le conseil ! C'est d'ailleurs au cours de cette rencontre qu'il nous avait révélé les résultats du sondage téléphonique effectué par EDK. Selon lui, sur 200 personnes interrogées, 70% étaient contre le projet, 25% étaient pour et 5% étaient indécis. **Monsieur Cardinal avait d'ailleurs reconnu que ses employeurs étaient conscients que ni la municipalité ni les citoyens de Saint-Cyprien ne souhaitaient d'éoliennes sur leur territoire ! Voilà pour la vérité ! Alors pourquoi cinq ans plus tard les Cypriotes sont-ils encore aux prises avec le même problème ? Il est légitime de se poser la question.**

Bien des gens s'étonnent d'ailleurs que le sujet ne soit pas clos ! « On n'en veut pas madame » me disent-ils « On a signé pour dire qu'on n'en veut pas, on n'en aura pas ! »

Ah si cela pouvait être aussi simple ! Que de temps, d'argent, de stress, de lectures, d'écritures et de salive aurions-nous épargnés ! On a d'ailleurs beaucoup parlé au cours de ces audiences de « non acceptabilité sociale » un critère supposément capital, un « critère fondamental » selon madame

Nathalie Normandeau alors ministre des Ressources Naturelles (Journal de Montréal / 1 septembre 2010 / autorisation de monsieur Rémi Nadeau ci-jointe) pièce jointe 3

Au Québec, quand on célèbre un mariage, on doit surtout bien s'assurer que les futurs mariés ne soient ni contraints ni forcés de s'épouser et dans le cas contraire on ne peut procéder à la cérémonie. La question du célébrant se lit comme suit : « monsieur X voulez-vous prendre pour épouse madame Y qui est ici-présente ? » (et inversement bien sûr). Si monsieur X ou madame Y ne veut pas, **n'accepte pas**, une acceptation libre et éclairée s'entend, point de mariage possible ! C'est aussi clair que ça ! Inutile donc de chercher à définir le critère d'acceptabilité sociale, inutile d'organiser des rencontres de discussion qui coûtent cher aux citoyens. C'est **OUI** ou c'est **NON**.

Dans ce « mariage » qu'on veut célébrer entre EDK et Saint-Cyprien, et puisque l'un des deux partenaires a clairement dit **NON** depuis de si nombreuses années, il me semble très évident qu'il n'y a aucun mariage possible entre les deux.

Alors pourquoi EDK s'acharne-t-elle à vouloir s'installer à Saint-Cyprien ? La question se pose (Journal de Montréal / 31 août 2010/ autorisation de monsieur Sébastien Ménard ci-jointe ) pièce jointe 4

Monsieur Morris a expliqué le plus sérieusement du monde que « depuis cent ans sa communauté a eu très peu de contacts avec l'extérieur » il nous a aussi parlé de « l'isolement de Kanawà:ké » ce qui est quand même très paradoxal quand il n'hésite pas à dire dans la même foulée « qu'il opère un centre de données au niveau international : Londres, Paris, Dublin, Milan, l'île de Man, Gibraltar, Guernesey, Malte et Singapour » ... Je crois monsieur le Président que nous n'avons pas la même définition du mot « isolement » ! Personnellement je suis souvent allée à Kanawà :ké mais il ne m'est jamais venue à l'idée de m'y imposer.

Durant cette première partie des audiences publiques on a aussi beaucoup entendu parler du Développement Durable et de ses seize principes ! Mais qu'est-ce que le développement durable ? C'est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » ( rapport Brundtland, Notre avenir à tous /1987) Définition bonifiée dans « Sauver la planète » en 1991 par : « c'est le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés, tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes »

La capacité de charge des écosystèmes correspondant à leur capacité à tolérer les différentes pressions auxquelles ils sont soumis et leur capacité à entretenir la vie, de fournir des ressources (par exemple les aliments, les médicaments) et des services (par exemple assainissement de l'air et de l'eau, régulation climatique).

Malheureusement le mythe de la croissance perpétuelle est tellement ancré dans notre culture qu'on en arrive à ne même plus le distinguer du concept de développement durable !

Un petit jeu destiné aux acteurs municipaux et régionaux en Montérégie, préconisait de se poser les questions suivantes pour déterminer si un projet répond au concept de développement durable.

Voici ces questions :

- Ce projet a-t-il un **IMPACT SOCIAL POSITIF** dans votre communauté ? (la qualité de vie étant la finalité du développement durable)
- ce projet a-t-il un **IMPACT ENVIRONNEMENTAL POSITIF** (son respect étant une condition au développement durable)
- ce projet a-t-il un **IMPACT ÉCONOMIQUE POSITIF** (le développement économique étant un moyen pour atteindre un développement durable)

A ces trois questions je me dois de répondre **NON** sans hésiter. Le projet de EDK n'a aucun impact social positif, aucun impact environnemental positif et aucun impact économique positif pour

la communauté de Saint-Cyprien ! Même si le promoteur a choisi le joli nom de Energie Durable Kanawà:ké rien, dans son projet, ne répond aux critères du développement durable. Et l'argent qu'il prévoit donner à la municipalité - mais le fera-t-il puisqu'aucune entente n'a été signée à cet effet ? - n'est qu'une infime partie de ce qu'il devrait payer s'il était soumis à la taxe foncière comme tout un chacun.

Dans une municipalité rurale comme la nôtre, les activités agricoles devraient donc être pratiquées selon une approche de développement durable afin de protéger l'environnement et d'assurer l'avenir des prochaines générations. Point n'est besoin d'éoliennes qui polluent les sols, qui occasionnent des nuisances, et dont la présence dévalue nos maisons entretenues avec beaucoup de soin. Point n'est besoin d'éoliennes qui constituent une pollution visuelle à plus de vingt kilomètres à la ronde ! Car l'agriculture ne produit pas que des denrées alimentaires, elle produit aussi des paysages. C'est d'ailleurs souvent pour ces paysages que les gens décident de s'installer à la campagne : pour profiter d'un milieu de vie plus proche de la nature. Il est donc important d'en prendre soin, de les protéger et de contrôler les interventions qui pourraient compromettre leur conservation.

Les paysages constituent un milieu de vie et les résidents en sont fiers. Chaque coin de campagne est unique et irremplaçable. Les paysages sont intimement liés au sens d'appartenance des citoyens à leur région. En fait la notion du « paysage est beaucoup plus que les caractères visibles d'un territoire. La définition du paysage doit être élargie afin d'englober l'interaction entre l'activité humaine et l'environnement. » (Conseil du paysage québécois / définition proposée en 2000)

Il faut avoir conscience que chaque geste laisse une trace. Il est donc essentiel de protéger les paysages de toutes les interventions susceptibles de les dégrader.

Louise Vandelac, professeure à l'Institut des Sciences de l'environnement a déclaré que : « les politiques publiques en matière d'environnement ne sont pas du tout à la hauteur des défis qui sont

les nôtres mais les citoyens, eux, avancent ! » (L'Actuelle, magazine des CFQ, mars /avril 2011)

Oui les citoyens avancent et ils l'ont grandement prouvé durant cette première partie des audiences. Au mirage d'hypothétiques revenus ils ont opposé leurs craintes pour l'avenir.

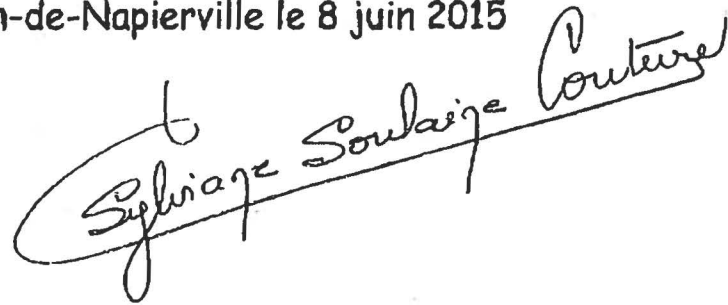
Stress, insomnies, angoisse, rumeurs, intimidation, partout où passe l'éolien et ses promesses de revenus garantis pour les uns et de nuisances assurées pour les autres, la division et la peur s'installent.

L'opinion publique est manipulée : l'énergie éolienne est loin d'être verte et gratuite ! Tant au plan énergétique, qu'au plan de l'environnement, de l'économie, de la santé, la question demeure entière : « Le jeu en vaut-il vraiment la chandelle ? » À cette question les citoyens de Saint-Cyprien et des environs ont clairement répondu : « NON »

En janvier 2011, la conseillère politique de madame Nathalie Normandeau, écrivait : « ... je tiens à rappeler que le gouvernement du Québec n'a pas l'intention d'imposer des projets aux populations qui n'en veulent pas, et ce, dans le respect de tous les processus démocratiques en place. »

Alors de grâce, Messieurs les commissaires, recommandez vivement au gouvernement de mettre un terme immédiat à cet immense scandale, à cette hystérie intellectuelle et financière.

Fait à Saint-Cyprien-de-Napierville le 8 juin 2015

Sylviane Souliane Couture



## Pièces jointes

De : "Trahan, Claude" <claudetrahan@tc.tc>  
 Objet : Authenticité de la photo en frontispice de Coup d'oeil du 10 novembre 2010  
 Date : 22 mai 2015 16:26:26 HAE  
 À : "sylvianes@earthlink.net" <sylvianes@earthlink.net>  
 ▶ 2 pièces jointes, 233 Ko

Bonjour Mme Couture,  
 J'atteste de l'authenticité de la photo en frontispice (et reprise en page 2 de la même édition) de Coup d'œil du 10 novembre 2010.  
 Cette photo a été prise à l'entrée principale de l'édifice municipale de St-Cyprien, elle représente la manifestation contre le projet Éolien de KSE.  
 J'autorise toute personne à la déposer en preuve de la manifestation contre le projet Éolien de KSE au Bureau des audiences publiques.

Claude Trahan



Abonnez-vous au Bulletin d'actualités courrielé (B@C) offert par TC Media et vous recevrez gratuitement vos nouvelles LOCALES, régionales et internationales.

Pour choisir votre région et vous inscrire : <http://abonnement.monkiosquevirtuel.com/>

CLAUDE TRAHAN  
 Coup d'oeil

450 245-3344 poste 4421  
 84 Richelieu  
 St-Jean-sur-Richelieu  
 Québec  
 J3B 6X3  
[www.tc.tc](http://www.tc.tc) <<http://www.tc.tc>>

Ce courriel ainsi que tous les documents joints sont confidentiels et à l'intention de la personne ou de l'entreprise à qui ils sont destinés. Si vous recevez ces documents par erreur, veuillez en aviser l'expéditeur.



# Coup d'œil

www.coupdoeil.info

Vol. 33, No 1 - Mercredi 10 novembre 2010

ISSUS LE CANADA FRANÇAIS



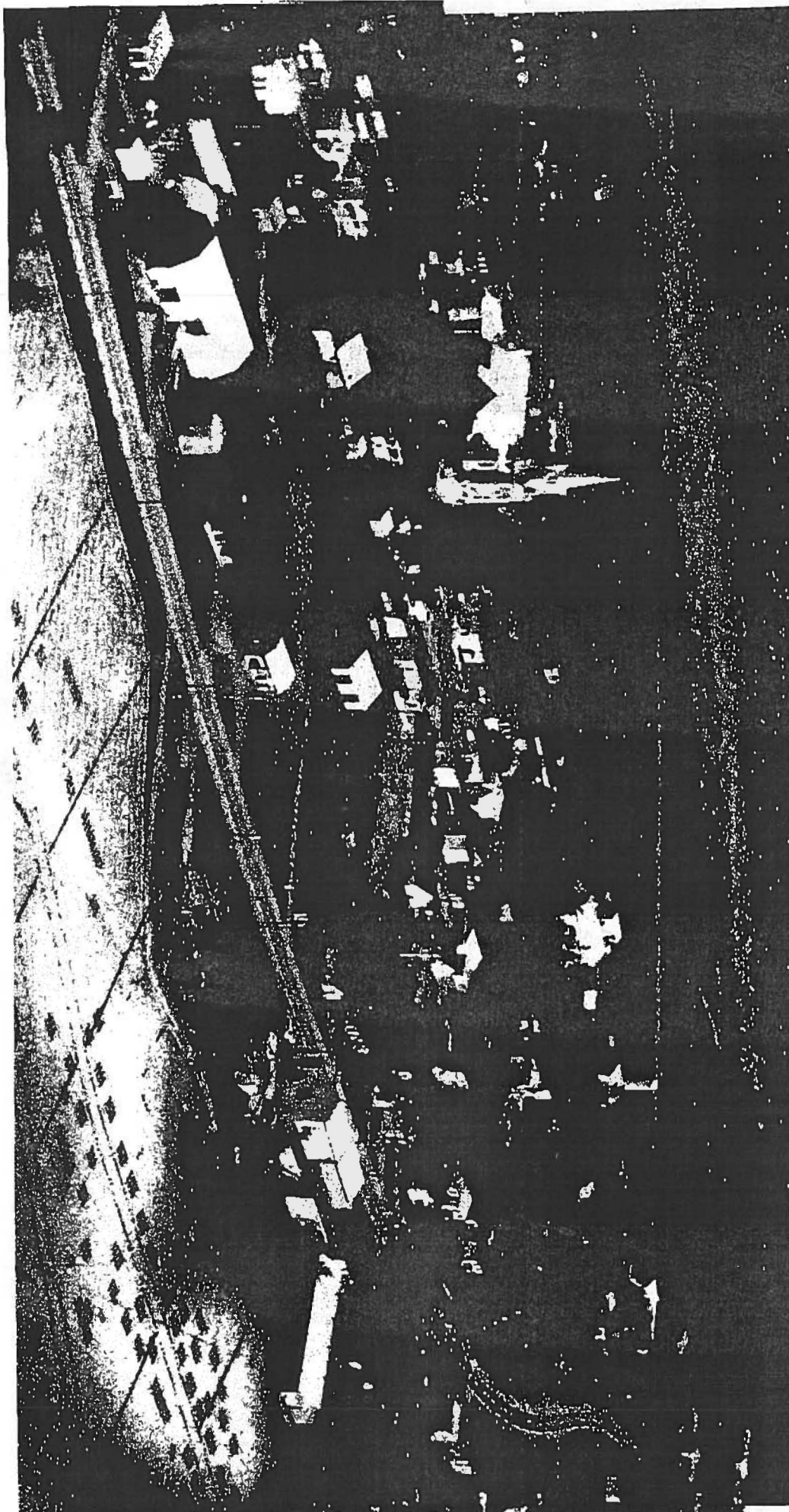
Les éoliennes

## Ça brasse à Saint-Cyprien et à Saint-Valentin

EN PAGES 2-3-4

Photo: Étienne Imhoff





NOT  
CITIZEN  
MAGAZINE

MAGAZINE



# NOTRE MOISSON

Genève, capitale de la région romande, est une ville d'exception. Elle est la capitale de la Suisse romande, la capitale de la Suisse française, la capitale de la Suisse italienne, la capitale de la Suisse allemande, la capitale de la Suisse romande, la capitale de la Suisse française, la capitale de la Suisse italienne, la capitale de la Suisse allemande.

De : Rémi Nadeau <Remi.Nadeau@quebecormedia.com>  
Objet : RE: de votre reportage paru dans le journal de Montréal en date du 1 septembre 2010  
Date : 1 juin 2015 11:04:40 HAE  
À : Sylviane SOULAIN

Bonjour,

Oui, je vous donne la permission de citer le reportage du 1er septembre 2010 dans votre mémoire.

Au plaisir !

Rémi Nadeau  
Adjoint au chef de Bureau parlementaire  
Journal de Québec et Journal de Montréal  
(418) 473-6905  
remi.nadeau@quebecormedia.com

---

De : Sylviane SOULAIN <sylvianes@earthlink.net>  
Envoyé : 1 juin 2015 11:00  
À : Rémi Nadeau  
Objet : de votre reportage paru dans le journal de Montréal en date du 1 septembre 2010

Bonjour monsieur Nadeau,  
Je suis citoyenne de Saint-Cyprien-de-Napierville opposée au projet de parc éolien Saint-Cyprien.  
Nous avons vécu la première partie des audiences du BAPE du 19 au 21 mai derniers et nous en sommes rendus à l'écriture de nos mémoires.  
J'avais l'intention d'inclure votre reportage intitulé "La ministre torpille le projet" dans mon mémoire mais la Commission m'a informée que pour pouvoir le déposer il me fallait impérativement obtenir votre autorisation même si toutes les informations concernant votre nom, la date du reportage et le titre du Journal étaient bel et bien mentionnés...  
Je me demande donc si vous pouvez m'autoriser - par écrit - l'utilisation dudit reportages dans mon mémoire.  
Je vous remercie.  
Sylviane Soulain Couture



# ÉOLIENNES

## La ministre torpille le projet

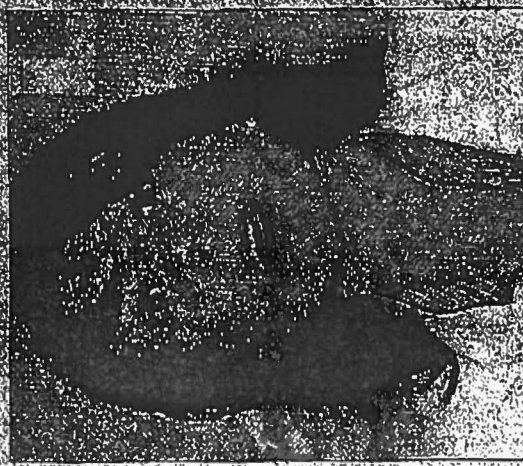
Il s'agit d'un projet qui est très mal perçu par le ministre Normandeau

**QUÉBEC** La ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, torpille le controversé projet d'éoliennes mohawk /financé à même des revenus de casinos en ligne illégaux.

**REJUVÉNÉSCENCE**  
Avec un coût

Il s'agit d'un projet qui est très mal perçu par le ministre Normandeau. Le projet est financé à même des revenus de casinos en ligne illégaux. La ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, torpille le controversé projet d'éoliennes mohawk /financé à même des revenus de casinos en ligne illégaux.

On va se battre pour que les revenus de ce projet soient utilisés à bon escient. C'est tout à fait questionnable sur le plan moral, comme projet, se a confié la ministre.



La ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, a refusé de tenir une conférence de presse pour annoncer le projet d'éoliennes mohawk.

### SUIVIE DE LA UNE



Le projet d'éoliennes mohawk a été torpillé par la ministre Normandeau. Elle a de plus relevé l'opposition manifeste de la société d'état.

**Pas de bon sens**  
Plus tôt dans la journée, le Parti québécois avait tiré la ministre Normandeau à l'écart pour lui expliquer les raisons de son opposition au projet d'éoliennes mohawk.

Le projet d'éoliennes mohawk est financé à même des revenus de casinos en ligne illégaux. La ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, torpille le controversé projet d'éoliennes mohawk /financé à même des revenus de casinos en ligne illégaux.

» **AUTRES TEXTES**  
**EN PAGE 40**

De : Sébastien Ménard <Sebastien.Menard@quebecormedia.com>  
Objet : **Rép : De vos reportages concernant le projet éolien Saint-Cyprien**  
Date : 29 mai 2015 13:04:56 HAE  
À : Sylviane Soulainé -

Madame,

Je vous y autorise.

Merci.

Sébastien Ménard | Rédacteur en chef, Le Journal de Québec  
sebastien.menard@quebecormedia.com

Tél. : (418) 683-1573 poste 2259 | Cell. : (581) 982-9599  
450, avenue Béchard, Québec (Québec) G1M 2E9

Le 2015-05-29 12:57, Sylviane Soulainé <sylvianes@earthlink.net> a écrit :

Bonjour monsieur Ménard,

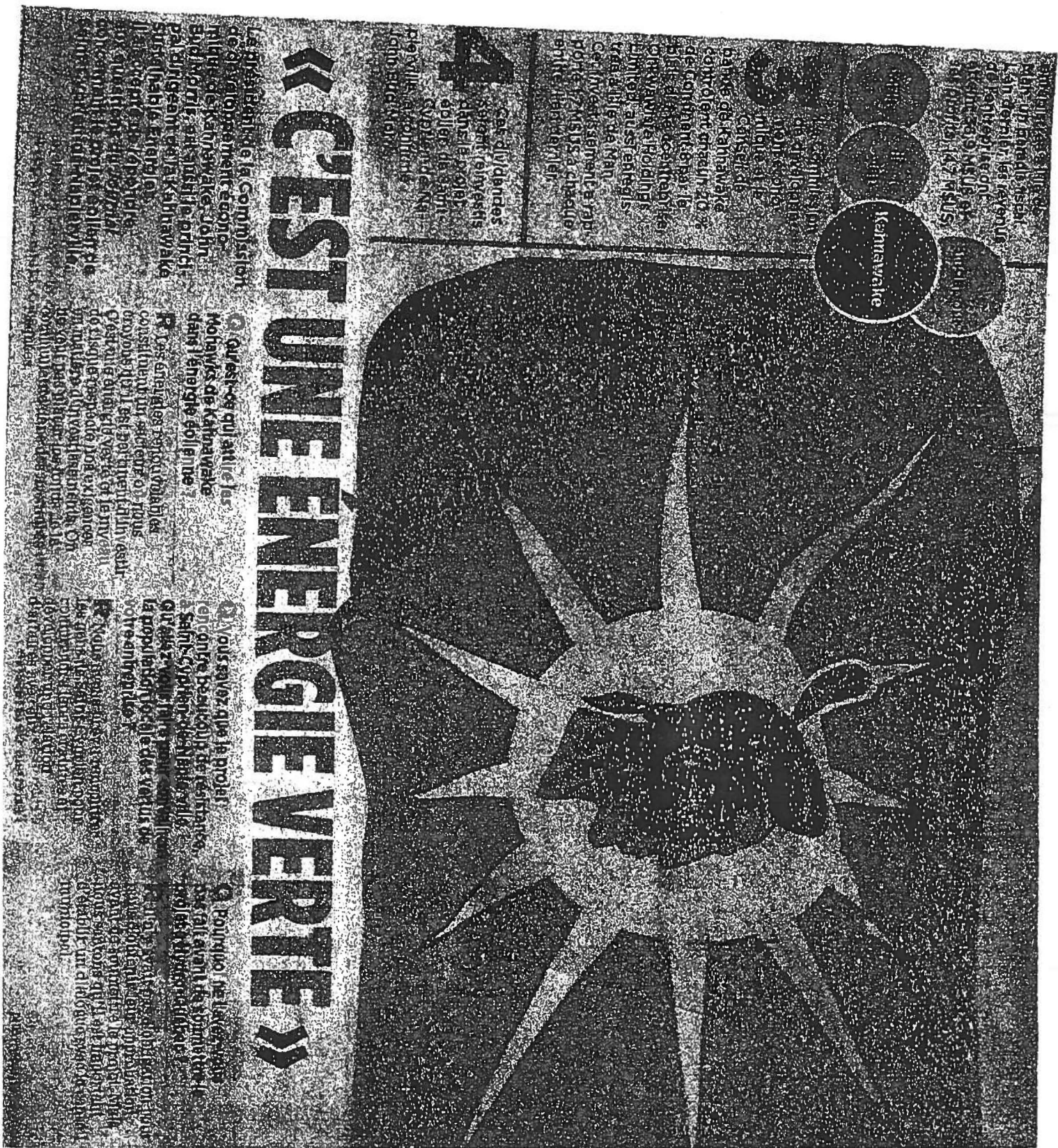
Pour faire suite à notre conversation téléphonique, je souhaiterais que vous m'accordiez, par écrit, l'autorisation d'utiliser dans mon mémoire, qui sera présenté au BAPE en juin prochain, vos articles et vos photos concernant vos reportages ayant pour titre: "les éoliennes du gambling" parus dans le Journal de Montréal du 31 août 2010.

Je vous remercie et je vous adresse mes plus cordiales salutations.

Sylviane Soulainé Couture  
Saint-Cyprien-de-Napierville

Envoyé de mon iPad





# « C'EST UNE ÉNERGIE VERTE »

Le projet de loi de la Commission de l'énergie, de l'électricité et du gaz, qui vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments, a été adopté par le Parlement. Ce projet de loi vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments, à encourager l'usage des énergies renouvelables et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

**1** Les énergies renouvelables sont celles qui proviennent de sources naturelles et qui sont inépuisables. Elles comprennent l'énergie solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, biomasse et énergie marémotrice.

**2** Le projet de loi vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments en imposant des normes plus strictes pour les nouvelles constructions et les rénovations.

**3** Le projet de loi vise à encourager l'usage des énergies renouvelables en offrant des incitations fiscales et des subventions.

**4** Le projet de loi vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en imposant des normes plus strictes pour les nouvelles constructions et les rénovations.

**Q**uest-ce qui attire les investisseurs dans l'énergie éolienne ?

**R** Les éoliennes sont une source d'énergie renouvelable et propre. Elles sont également une source de revenus stable et prévisible. Les investisseurs sont attirés par ces caractéristiques.

**Q**u'en savez-vous de la production de bioénergie ?

**R** La bioénergie est une source d'énergie renouvelable et propre. Elle est produite à partir de matières premières agricoles et forestières. Elle est une source de revenus stable et prévisible.

**Q**u'en pensez-vous de la production d'énergie solaire ?

**R** L'énergie solaire est une source d'énergie renouvelable et propre. Elle est produite à partir de cellules photovoltaïques. Elle est une source de revenus stable et prévisible.

Le projet de loi vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments en imposant des normes plus strictes pour les nouvelles constructions et les rénovations.

Le projet de loi vise à encourager l'usage des énergies renouvelables en offrant des incitations fiscales et des subventions.

Le projet de loi vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en imposant des normes plus strictes pour les nouvelles constructions et les rénovations.

Le projet de loi vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments en imposant des normes plus strictes pour les nouvelles constructions et les rénovations.

# SYLVIANE

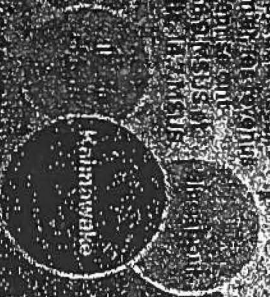
## DES CASINOS MONTAUX LOUENNES

filles de café  
au Québec  
des joueurs  
infatigables  
l'argent  
Loto, Québec  
le juge illégitime

Les opérateurs  
de ces sites  
sont en  
attente  
d'informations  
sur les différents  
sites de jeux  
qui leur ont été  
attribués. Une firme  
qui ne peut pas  
être qualifiée de  
"casinier" ne peut  
pas être qualifiée  
de "casinier".

«La somme sera investie dans une opportunité d'affaires, possiblement dans un projet d'énergie éolienne»

Meyra  
présidente  
du CEA  
de la GOMIS  
sont de  
développement  
économique de  
Kahnawake, dans  
le dernier rapport  
annuel.



**13** sécurisations  
autrichiennes  
totalisant 319 MW  
ont été reçues par  
Hydro-Québec.

**75 MW** puissance maximale  
de chaque projet.

**8** éoliennes  
de 3 MW cha-  
cune, c'est ce  
qui est prévu  
dans le futur parc éo-  
lien mohawk.

**100 MW** hauteur maximale  
de chaque éolienne.

**50,5 mètres** longueur maximale  
de chaque pale.

**750 mètres** distance minimale  
entre chaque  
éolienne et la  
maison la plus près.

**100000\$** montant approximatif  
par éolienne, que  
recevra annuellement  
un propriétaire qui  
accepte de recevoir  
une telle installation  
sur ses terres.

*Journel  
per  
Hortel  
21 août  
2010*



le journal de montreal

menages d'Henri, une fille d'Henri... technique s'est rabattue sur les Mohawks de Kahnawake, qui souhaitent lancer ce projet en se finançant en partie avec des millions provenant de casinos virtuels jugés illégaux, révèle une enquête du Journal.

Hydro-Québec, grande assesseurment au public soumise par le projet de Kahnawake. Substantiellement pour la production de 24 mégawatts d'énergie solaire. Le futur parc solaire monovalent sera situé à 40 kilomètres de la réserve, à Saint-Eymont-de-Montérégie en Montérégie.

C'est la firme TOL Renewable, une société britannique, avant un nouveau projet réel, qui pilote le projet. TOL a d'abord tenté de convaincre les élus du village d'approuver sa proposition, mais la communauté a refusé. Mais les parties ne sont pas parvenues à s'entendre.

La firme s'est alors tournée vers les Mohawks, qui ont accepté d'embarquer dans le projet. Dans le cadre de l'achat, quand le projet sera lancé, il y aura une autre chose à résoudre, le contrat du projet pour TOL. Selon le projet.

68 M\$ pour démanteler le projet. La soumission a été présentée à Hydro-Québec, avec l'enquête, l'autorisation, sans même que le maire de Saint-Eymont en soit informé.

En vertu de l'appel d'offres, les propriétaires ont pu offrir des installations solaires sans limite de puissance, ce qui a permis à Hydro-Québec d'obtenir un contrat de 68 millions de dollars.

Ces sites de gambling sont opérés par des clients de la Mohawk Internet Technology, une firme liée par contrat avec Cominchem, lors de Québec. Et il n'a pas été dit que ces sites de pari en ligne sont illégaux.

« Que vous voulez conseil... Cominchem... La firme TOL... cominchem... et le... Cominchem... ce qui est... ce qui est... ce qui est... »

Une partie du théâtre... ment provient d'un... de sites de gambling... virtuels, a découvert le Journal.

La population, qui n'est pas... parvient à la Cominchem... nom que le Cominchem... dans le monde... situation financière et la... des juridictions les plus... nées par les sites de pari en ligne.

La Cominchem... ans à 20% des revenus de ces entreprises. Officiellement, Cominchem ne fait que louer de l'espace à ses clients pour accueillir leurs bureaux, en plus de leur vendre de l'électricité et de la haute vitesse.

Cominchem dispose de centres de données à Iles de la Madeleine, à Saguenay et à Kahnawake, où elle est liée par contrat avec le Mohawk. In fine, la technologie, une société comptant 45 employés de 2010, a été créée par ses clients.

C'est l'investissement dans Cominchem, qui a permis à la Cominchem de développer son réseau de centres de données. La Cominchem de données, qui est... mais il est... que ce n'est... que ce n'est... que ce n'est... »

« Ces sites de gambling sont opérés par des clients de la Mohawk Internet Technology, une firme liée par contrat avec Cominchem, lors de Québec. Et il n'a pas été dit que ces sites de pari en ligne sont illégaux.

« Que vous voulez conseil... Cominchem... La firme TOL... cominchem... et le... Cominchem... ce qui est... ce qui est... ce qui est... »

Des sites de gambling... et une partie provient d'un... virtuels, a découvert le Journal.

La population, qui n'est pas... parvient à la Cominchem... nom que le Cominchem... dans le monde... situation financière et la... des juridictions les plus... nées par les sites de pari en ligne.

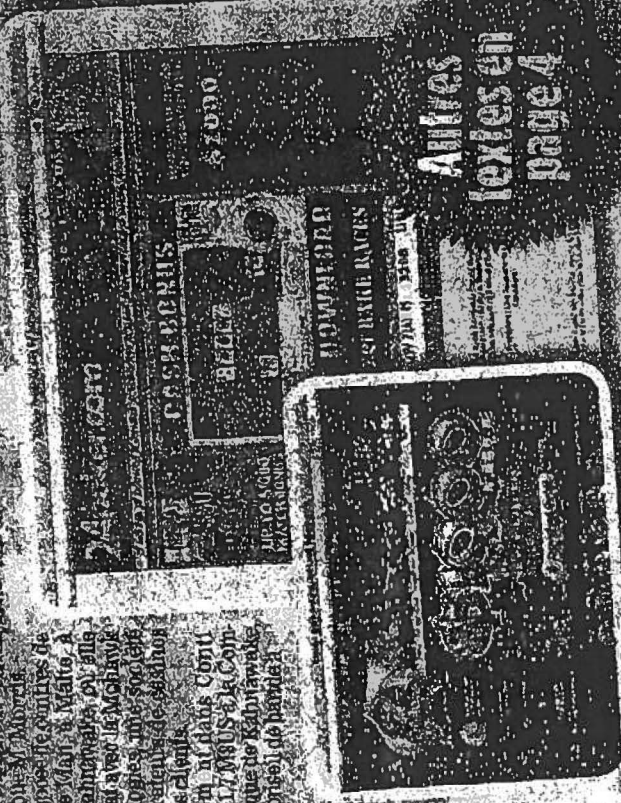
La Cominchem... ans à 20% des revenus de ces entreprises. Officiellement, Cominchem ne fait que louer de l'espace à ses clients pour accueillir leurs bureaux, en plus de leur vendre de l'électricité et de la haute vitesse.

Cominchem dispose de centres de données à Iles de la Madeleine, à Saguenay et à Kahnawake, où elle est liée par contrat avec le Mohawk. In fine, la technologie, une société comptant 45 employés de 2010, a été créée par ses clients.

C'est l'investissement dans Cominchem, qui a permis à la Cominchem de développer son réseau de centres de données. La Cominchem de données, qui est... mais il est... que ce n'est... que ce n'est... que ce n'est... »

« Ces sites de gambling sont opérés par des clients de la Mohawk Internet Technology, une firme liée par contrat avec Cominchem, lors de Québec. Et il n'a pas été dit que ces sites de pari en ligne sont illégaux.

« Que vous voulez conseil... Cominchem... La firme TOL... cominchem... et le... Cominchem... ce qui est... ce qui est... ce qui est... »



John... de l'... ment... ment...



UN REPORTAGE DE  
**SÉBASTIEN MÉNARD**

# LES ÉQUILIBRÉS

## Les Mohawks e-Kahnawake veulent financer un parc éolien avec leurs investissements dans une société offshore liée à des casinos virtuels jugés illégaux

### ENQUÊTE Journal montreal

Incapable d'obtenir l'appui d'un village où elle souhaite planter dix-huit éoliennes, une firme britannique s'est rabattue sur les Mohawks de Kahnawake, qui souhaitent lancer ce projet en finançant en partie avec des millions provenant de casinos virtuels jugés illégaux, révèle une enquête du Journal.

Hydro-Québec a difficilement accepté un projet de parc éolien de dix-huit éoliennes que souhaite planter une firme britannique pour la production de 20 mégawatts d'électricité à Kahnawake. Le projet a été refusé car les Mohawks ne souhaitent pas que leur territoire soit utilisé pour des projets de ce genre.

Le projet de parc éolien de dix-huit éoliennes que souhaite planter une firme britannique pour la production de 20 mégawatts d'électricité à Kahnawake a été refusé car les Mohawks ne souhaitent pas que leur territoire soit utilisé pour des projets de ce genre.

Le projet de parc éolien de dix-huit éoliennes que souhaite planter une firme britannique pour la production de 20 mégawatts d'électricité à Kahnawake a été refusé car les Mohawks ne souhaitent pas que leur territoire soit utilisé pour des projets de ce genre.

Le projet de parc éolien de dix-huit éoliennes que souhaite planter une firme britannique pour la production de 20 mégawatts d'électricité à Kahnawake a été refusé car les Mohawks ne souhaitent pas que leur territoire soit utilisé pour des projets de ce genre.

Le projet de parc éolien de dix-huit éoliennes que souhaite planter une firme britannique pour la production de 20 mégawatts d'électricité à Kahnawake a été refusé car les Mohawks ne souhaitent pas que leur territoire soit utilisé pour des projets de ce genre.

Le projet de parc éolien de dix-huit éoliennes que souhaite planter une firme britannique pour la production de 20 mégawatts d'électricité à Kahnawake a été refusé car les Mohawks ne souhaitent pas que leur territoire soit utilisé pour des projets de ce genre.

Le projet de parc éolien de dix-huit éoliennes que souhaite planter une firme britannique pour la production de 20 mégawatts d'électricité à Kahnawake a été refusé car les Mohawks ne souhaitent pas que leur territoire soit utilisé pour des projets de ce genre.

Le projet de parc éolien de dix-huit éoliennes que souhaite planter une firme britannique pour la production de 20 mégawatts d'électricité à Kahnawake a été refusé car les Mohawks ne souhaitent pas que leur territoire soit utilisé pour des projets de ce genre.

Le projet de parc éolien de dix-huit éoliennes que souhaite planter une firme britannique pour la production de 20 mégawatts d'électricité à Kahnawake a été refusé car les Mohawks ne souhaitent pas que leur territoire soit utilisé pour des projets de ce genre.

Le projet de parc éolien de dix-huit éoliennes que souhaite planter une firme britannique pour la production de 20 mégawatts d'électricité à Kahnawake a été refusé car les Mohawks ne souhaitent pas que leur territoire soit utilisé pour des projets de ce genre.



*Journal de Montréal*  
2011